



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de Juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire

**Etaient présents :** M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, M. ROSE Hermand, M. LACROIX Bernard, M. TOULOUSE Thierry, Mme VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, VILLALONGA Jérémy, Mme. FABRE Nathalie, M. DESCOMBES Bruno, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène et Mme Juliette OLIVIER.

**Absents excusés :** Mme. FRAY Monique et Mme. OUZEBIHA Arlette

**Procurations :** Mme. FRAY Monique a donné procuration M. PAUL André et Mme. OUZEBIHA Arlette à Mme MAIGRON Agnès.

**Secrétaire de séance :** Mme. Agnès MAIGRON.

\*\*\*\*\*

### **OBJET : N° 2023-031 : CONVENTION D'ACCUEIL DES ENFANTS EN CLASSE ULIS A L'ECOLE BEAUSOLEIL A AUBENAS :**

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée le projet de convention, applicable pour l'année scolaire 2022-2023, reçu de la Mairie d'Aubenas, réglant les conditions d'accueil d'un enfant scolarisé dans la classe d'inclusion scolaire « ULIS » à l'école élémentaire « BEAUSOLEIL ».

Les frais de fonctionnement pour un élève scolarisé en classe d'ULIS fixés par le conseil municipal d'Aubenas pour la période considérée s'élèvent à 1 058,00 €.

Il invite le conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

*DECIDE : à l'unanimité des membres présents*

- d'accepter la convention telle qu'elle vient de lui être présentée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de présents:	17
Nombre de votants:	19
Pour :	19
Contre :	00
Abstention :	00
La Secrétaire de séance	

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus  
 Au registre suivent les signatures  
 Pour extrait certifié conforme  
 A Largentière, le 13 Juin 2023,  
 Le Maire,

Agnès MAIGRON



Jean Roger DURAND